

Bref

Entrer en STS ou IUT, et après ?

Les débats actuels sur une réforme de l'enseignement professionnel supérieur court mettent l'accent sur une rénovation des sections de technicien supérieur (STS) et des instituts universitaires de technologie (IUT). Cet enjeu d'action publique est d'importance, d'autant que ces deux filières regroupent à elles seules plus des trois quarts des filières professionnelles du supérieur.

Ces deux voies d'enseignement ont en commun d'offrir aux jeunes de bonnes perspectives d'emploi après des études qui conjuguent sélection à l'entrée et formation en alternance. Cependant, STS et IUT n'accueillent pas le même public, n'offrent pas les mêmes cursus de formation, ni les mêmes possibilités d'insertion professionnelle. Les diplômés qui y sont préparés n'ont d'ailleurs pas la même visée. Davantage que le DUT, le BTS est un diplôme final qui débouche plus fréquemment sur une entrée directe dans le marché du travail. En cela, le BTS continue à remplir son rôle initial, celui d'être une voie de qualification supérieure et d'acquisition d'une professionnalité. En revanche, le DUT s'affirme de plus en plus comme un diplôme ouvrant à une poursuite d'études. Comment les conditions de l'insertion varient-elles selon les différents parcours ? D'où viennent et où vont les jeunes passés par un BTS ou un DUT ?

Le recrutement des STS et des IUT sous influence du baccalauréat

Le type de baccalauréat ainsi que la mention obtenue sont déterminants pour le choix de l'une ou l'autre de ces deux filières sélectives. Mais STS et IUT divergent sur la répartition des bacheliers généraux, technologiques ou professionnels dans leurs recrutements. Pour les bacheliers technologiques, et surtout les bacheliers professionnels, la destination privilégiée est la filière STS. Les IUT recrutent de préférence des bacheliers généraux et, ensuite, des bacheliers technologiques.

L'échelle des diplômes est ici confortée. Les jeunes possédant un baccalauréat général prolongent leurs études au sein des filières les plus réputées de l'enseignement supérieur, qu'il soit généraliste ou professionnalisé. À l'inverse, les titulaires d'un baccalauréat professionnel semblent être limités à la filière STS, parfois qualifiée de « petit supérieur ».

Cependant, l'inscription en STS ou en IUT n'est que le début d'un parcours dans l'enseignement supérieur qui peut connaître quatre types d'issues. Il peut se terminer prématurément par un décrochage des études, se clore avec l'obtention du BTS ou du DUT (éventuellement complété par un autre diplôme de même niveau). Il peut aussi connaître des bifurcations au cours des deux premières années, ou enfin se prolonger jusqu'à un diplôme de niveau licence ou plus.

Décrochage ou sortie directe pour les STS, prolongement d'études pour les DUT

Les quatre parcours – décrochage, sortie directe vers l'emploi, réorientation et poursuite d'études – sont inégalement représentés parmi les jeunes entrés en STS ou en IUT après le baccalauréat (cf. tableau p.2).

BTS et DUT offrent à leurs titulaires de bonnes conditions d'insertion. Elles s'améliorent encore, dans des proportions variables, quand les jeunes poursuivent leurs études.

Mais près d'un quart des jeunes inscrits en BTS après le bac décrochent et n'obtiennent pas le diplôme. C'est avant tout sur eux que doivent porter les efforts des politiques publiques.

BTS et DUT

Préparé au sein de l'Université en deux ans après le baccalauréat, le diplôme universitaire de technologie (DUT) destine les étudiants aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans les domaines de la production, des services et de la recherche appliquée.

Implantées dans les lycées et centres de formation pour apprentis, les sections de technicien supérieur préparent, également après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS) qui destine à des tâches d'encadrement en tant que collaborateur d'un ingénieur ou d'un chef de service.

••• Ainsi, 22% des étudiants en STS ont décroché sans atteindre le diplôme, contre seulement 12% des jeunes entrés en IUT. Cet échec concerne davantage les bacheliers technologiques et professionnels, les hommes, et les jeunes accusant un certain retard scolaire. Cela pose la question de la pertinence d'une orientation vers ces filières de jeunes possédant un niveau scolaire peut-être trop modeste pour pouvoir s'y maintenir. Cette observation est encore plus vraie pour les jeunes de STS issus d'origine sociale défavorisée ; dans ce cas, les difficultés sociales se cumulent aux handicaps scolaires.

Deuxième cas de figure, celui des jeunes qui entrent sur le marché du travail avec un diplôme de niveau III. Ils sont titulaires du BTS ou du DUT et peuvent aussi avoir suivi une autre formation de même niveau, ou avoir tenté, sans succès, de poursuivre en licence. La moitié des jeunes de la cohorte considérée sont dans ce cas, 61% des diplômés de BTS contre 35% des diplômés de DUT. Le BTS s'affirme bien comme un diplôme à finalité professionnelle directe. Interrogés sur leur motivation, les diplômés de BTS disent, la plupart du temps, avoir arrêté parce qu'ils estimaient avoir atteint le niveau de formation souhaité.

Le troisième type regroupe les jeunes qui n'obtiennent pas le diplôme car ils se sont réorientés en cours d'études. Peu fréquentes pour les jeunes s'étant dirigés vers les STS, ces bifurcations ont concerné 11% des jeunes de la cohorte entrés en IUT, et la moitié d'entre eux ont obtenu un diplôme final de niveau licence.

Enfin, parmi les jeunes sortis sur le marché du travail en 2004 et engagés vers les filières professionnelles courtes, certains ont poursuivi leurs études jusqu'à obtenir un diplôme de niveau licence ou plus. Ce parcours a concerné 22% de la cohorte, 14% des inscrits en STS et 42% des inscrits en IUT après le bac. Dans les deux cas, les poursuites d'études sont plus masculines, sont le fait d'étudiants ayant connu un parcours scolaire plus souvent accompli dans la voie générale, plus souvent aussi couronné par une mention au baccalauréat.

La diversité de ces parcours de formation a des effets sur les conditions d'insertion dans l'emploi. C'est d'ailleurs sur ce registre que peuvent le mieux s'illustrer les avantages procurés par un prolongement des études.

La poursuite d'études améliore les conditions d'emploi

Les jeunes titulaires d'un BTS ou d'un DUT comme plus haut diplôme s'insèrent bien sur le marché du travail : plus de neuf sur dix sont en emploi trois ans après leur sortie, la majorité sur des contrats à durée indéterminée. Les conditions d'emploi diffèrent cependant. Les BTS occupent davantage des emplois précaires et les DUT accèdent plus fréquemment au statut cadre (cf. tableau et graphique page 3). Pour tous, les conditions d'accès à l'emploi sont en moyenne meilleures que pour les jeunes sortis avec un DEUG, voire avec certaines licences ou maîtrises. Pour les

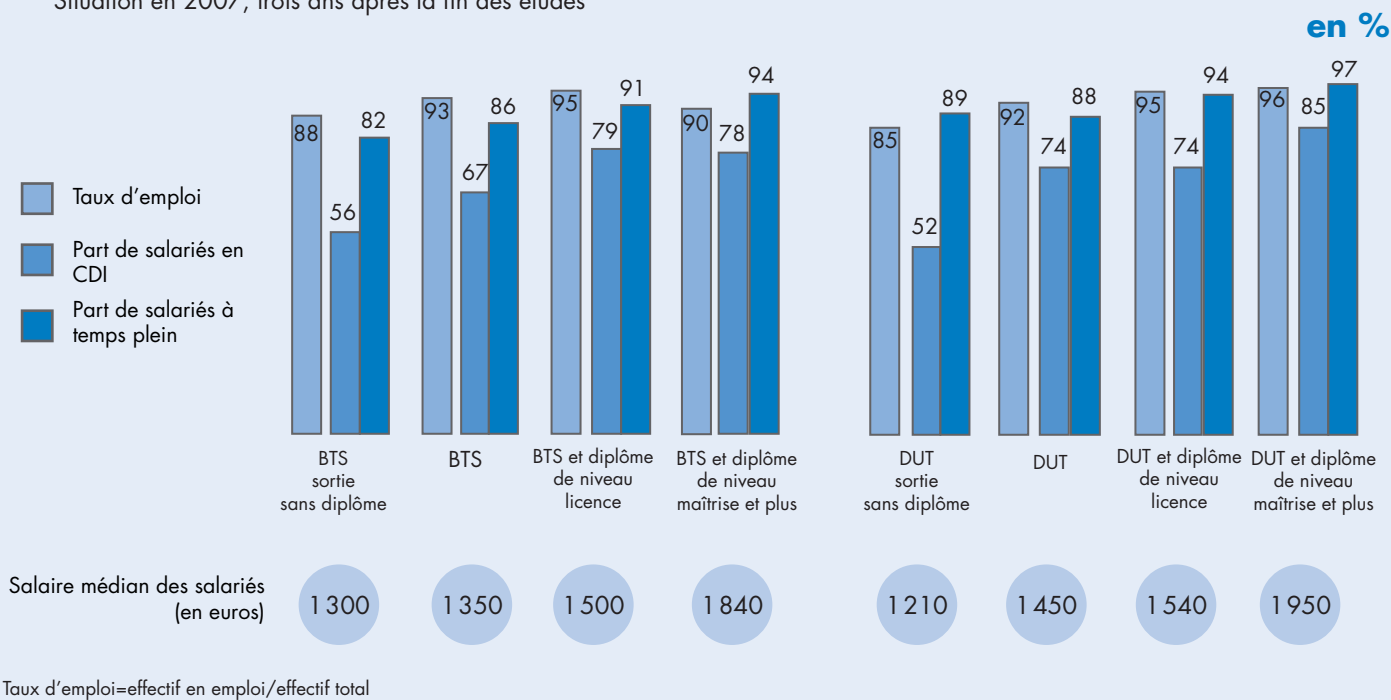
■ Définition des quatre types de parcours des étudiants en STS et IUT

Types de parcours	Définitions	Inscrits en STS	Inscrits en DUT
1 - Décrochage	Jeunes inscrits en STS ou IUT après le baccalauréat, sortis sans obtenir le diplôme de BTS ou DUT, éventuellement réorientés en cours de scolarité, mais sans réussite.	22 %	12 %
2 - Sortie niveau III	Jeunes inscrits en STS ou IUT après le baccalauréat, sortis avec le diplôme de fin de cycle BTS ou DUT (éventuellement associé avec un autre diplôme de niveau III), sans poursuivre leurs études l'année suivante.	61 %	36 %
3 - Réorientation	Jeunes inscrits en STS ou IUT après le baccalauréat, qui n'ont pas obtenu le diplôme de fin de cycle mais se sont réorientés, avant d'obtenir un autre diplôme de niveau III ou plus.	3 %	10 %
4 - Poursuite d'études diplômantes	Jeunes inscrits en STS ou IUT après le baccalauréat, ayant obtenu un diplôme de fin de cycle (BTS ou DUT) et ayant poursuivi leurs études en obtenant un ou plusieurs diplômes de niveau plus élevé.	14 %	42 %

Source : Céreq - Enquête Génération 2004

Niveau et qualité de l'emploi des jeunes passés par un BTS ou un DUT selon le diplôme de sortie

Situation en 2007, trois ans après la fin des études



Source : Génération 2004

diplômés de BTS comme de DUT, avoir eu son diplôme par la voie de l'apprentissage permet d'obtenir plus rapidement un emploi.

Un jeune sur cinq de la Génération 2004, entré dans l'enseignement supérieur pour préparer un BTS ou un DUT, en est ressorti avec un diplôme de niveau plus élevé. Cette prolongation des études améliore les conditions d'accès à l'emploi dans des proportions différentes pour les BTS et pour les DUT. Les taux d'emploi sont élevés pour tous. Ce n'est donc pas sur ce seul critère que prolonger les études offre un gain substantiel. Les post-DUT qui obtiennent une licence professionnelle constituent une exception : leur taux d'emploi atteint 98 % contre 91 % pour les diplômés du seul DUT.

Les améliorations les plus nettes concernent les conditions d'emploi, notamment pour les

post-BTS. Alors que deux-tiers des diplômés du seul BTS en emploi se déclarent en CDI trois ans après leur sortie, ce sont près de 80 % des post-BTS qui se trouvent dans la même situation. Pour les post-DUT, l'amélioration est sensible même si elle est moins forte : 82 % sont en CDI pour 74 % de ceux sortis uniquement avec le DUT. Prolonger ses études permet aussi de renforcer sa position sociale : l'accès au statut de cadre est plus fréquent si les années d'études supplémentaires ont été nombreuses. Pour cela, la maîtrise apparaît comme un seuil, qui garantit aussi bien aux post-DUT qu'aux post-BTS une progression décisive vers cette catégorie socioprofessionnelle.

Pour tous, l'avantage en termes de statut s'accompagne d'un gain salarial. Le salaire médian des BTS croît avec le niveau de diplôme atteint : de 1 350 euros pour un BTS seul jusqu'à

DEUG • Diplôme d'études universitaires générales

LMD • Licence – Maîtrise – Doctorat

Répartition par catégorie socioprofessionnelle des jeunes passés par un BTS ou un DUT selon le diplôme de sortie

Situation en 2007, trois ans après la fin des études, pour les personnes en emploi

	BTS sortie sans diplôme	BTS	BTS et poursuite d'études au niveau ...		DUT sortie sans diplôme	DUT	DUT et poursuite d'études au niveau ...	
			licence	maîtrise et +, grandes écoles			licence	maîtrise et +, grandes écoles
Cadres	2	5	13	52	6	13	14	67
Professions intermédiaires	34	51	63	38	44	52	69	25
Employés	33	26	15	8	29	23	12	5
Ouvriers	28	16	6	2	18	10	4	1
Autres (agriculteurs, indépendants etc.)	3	2	3	-	3	2	1	2

Source : Génération 2004

Pour une lecture rétrospective des conditions d'orientation, des parcours de formation et d'insertion

Précisions méthodologiques sur l'exploitation de l'enquête Génération 2004

Les enquêtes Génération interrogent les jeunes sortis de formation initiale une même année sur leurs parcours pendant leurs premières années de vie active. Pour la Génération 2004, un module d'interrogation permet également de renseigner leurs conditions d'orientation et leurs parcours de formation. Ils peuvent ainsi être placés en regard des conditions d'insertion dans l'emploi.

Les résultats présentés sont issus d'un traitement statistique d'une série de questions se rapportant à l'ensemble de ces données. Le point de départ des observations est celui des nouveaux bacheliers qui s'inscrivent dans le supérieur. Ils sont tous sortis en 2004 aux différents niveaux de l'enseignement supérieur mais n'y sont pas entrés ensemble car leurs parcours sont différents. On se base sur la reconstitution de leur parcours de formation.

Parmi les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004, tous niveaux de formation confondus, près de 150 000 avaient intégré ces filières sélectives après leur baccalauréat : 105 000 en STS et 43 000 en IUT. Leurs parcours au sein de l'enseignement supérieur ont été plus ou moins complexes et plus ou moins longs : en moyenne deux ans et demi pour les jeunes passés par une STS, trois ans et demi pour ceux passés par un IUT. Il convient de rappeler que la poursuite d'études de ces jeunes de la Génération 2004 entrés en STS et IUT s'est étalée de la fin des années 90 à l'année 2003, période où les taux de poursuite étaient bien inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

1 840 euros avec un master-doctorat. Les écarts sont également importants pour les post-DUT : 1 950 euros pour les sortants de master-doctorat contre 1 450 euros pour les diplômés du seul DUT.

Une priorité d'action publique : réduire le décrochage en STS

La mise en place du LMD interfère sur l'organisation des filières supérieures se déroulant en deux années après le baccalauréat. La recherche d'une « mise aux normes », par leur alignement sur les autres voies d'enseignement supérieur en trois ans, questionne l'avenir des sections de technicien supérieur. Alors que les STS offrent aujourd'hui une formation efficace pour l'accès à l'emploi, les poursuites d'études au-delà du diplôme tendent à se développer. Cependant, la pertinence d'un étirement de leur durée de deux à trois ans fait débat. Les jeunes qui optent aujourd'hui pour une filière professionnalisante courte seront-ils prêts à s'engager dans une formation allongée d'une année ? Auront-ils, eux et leur famille, les moyens de financer le surcoût d'une entrée sur le marché du travail plus tardive ? Les entreprises ne vont-elles pas modifier leurs recrutements ?

La bonne insertion des sortants de filières professionnelles supérieures courtes se confirme. Cette donnée peut toutefois en masquer une autre, tout aussi importante, celle de la réalité du décrochage des étudiants qui y sont inscrits, sensible avant tout dans la filière STS. Près

d'un quart des étudiants de STS de la cohorte concernée ont renoncé en cours de route. L'arrêt prématuré des études supérieures dégrade leurs conditions d'insertion sur le marché du travail, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi ou de sa qualité (cf. graphique page 3).

Le décrochage devient une question prioritaire à traiter avant même celle du développement des poursuites d'études. Les jeunes abandonnant la filière STS devraient ainsi constituer une cible privilégiée des initiatives publiques locales ou nationales de lutte contre le décrochage dans l'enseignement supérieur. Préserver le principe d'une proximité de la formation qui régit les sections de technicien supérieur est notamment nécessaire pour ne pas accroître les inégalités dans l'accès à la formation initiale de jeunes socialement et scolairement les moins dotés.

Des mesures spécifiques d'aide à la réorientation pourraient être instaurées pour limiter les échecs en STS et rattraper une orientation initiale imposée ou mal estimée. Une autre option consisterait à élargir l'éventail des modalités de formation proposées aux jeunes, en particulier par la voie de l'alternance.

Yvette Grelet (CRESO, Centre régional associé au Céreq de Caen),
Claudine Romani (Céreq),
Joaquim Timotéo (LEO, Centre régional associé au Céreq d'Orléans)

À lire également...

• *Les étudiants des STS et des IUT, comparaison des conditions d'orientation, des parcours de formation et d'insertion*, Y. Grelet, C. Romani, J. Timoteo, Net. doc n°65, Céreq, 2010.

• *Éléments de réflexion sur les formations technologiques supérieures courtes et tout particulièrement les sections de techniciens supérieurs*, J. Sarrazin, rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, janvier 2010.

• *Génération 2004 : des jeunes pénalisés par la conjoncture*, *Bref* n°248, Céreq, 2008.

• *Le choix du BTS : entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire*, S. Orange, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°183, 2010.

Bref

Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication
Frédéric Wacheux

Secrétariat de rédaction et mise en page
Elsa Personnaz

Commission paritaire n° 1063 ADEP.
Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80
www.cereq.fr

Publication gratuite
ISSN 2107-0822